

Décision sur le nombre et la composition numérique des délégations interparlementaires

2007/2540(RSO) - 14/03/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une proposition de décision déposée conformément à l'article 188 du règlement, sur le nombre et la composition numérique des délégations interparlementaires. Le Parlement a notamment décidé de scinder la délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud et l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) en trois délégations: la Délégation pour les relations avec les pays de l'Asie du Sud, la Délégation pour les relations avec l'Inde et la Délégation pour les relations avec l'Afghanistan.

Le lendemain (15 mars 2007), le Parlement a adopté la proposition de la Conférence des présidents concernant les nominations dans les délégations interparlementaires.